

*Initiatives ministérielles*

En plus d'une certaine forme d'exagération dans son discours, je n'ai pas aimé que l'association recommande récemment à ses membres de ne pas envoyer leurs observations et leurs suggestions à leur député, mais de dire seulement que la National Firearms Association parle en leur nom. Je remercie les nombreux électeurs de ma circonscription qui n'ont pas tenu compte de cet avis et m'ont écrit. Après avoir une première livraison assez importante de lettres, moi et plusieurs autres personnes, avons rencontré la ministre pour en discuter.

J'ai récrit à ces électeurs pour leur demander des données supplémentaires. J'ai été impressionné par la réaction de mes correspondants à l'exception d'un seul—un seul, j'insiste—agressif et désagréable. Les autres ont tous rédigé des lettres très sérieuses et réfléchies. Ils m'ont donné des exemples précis et ont expliqué en détail leurs craintes légitimes.

Parmi les éléments qui faisaient l'objet d'un consensus, le droit des Canadiens de posséder et de jouir de biens était un élément fondamental. Le gouvernement du Canada a déjà légiféré sur les droits et libertés, mais n'a pas abordé ce que mes correspondants et moi jugeons un élément essentiel.

• (1610)

Le Parlement devrait reconnaître les droits des Canadiens de posséder des biens. Il n'est pas juste qu'un gouvernement ou, pire encore, qu'un organisme de réglementation puisse frapper de restrictions un article acheté en toute légalité et demander qu'il soit rendu sans compensation.

De façon générale, tous ceux qui nous ont écrit ont formulé des réserves quant à la teneur du projet de loi. La plupart d'entre eux sont prêts à reconnaître la nécessité d'une loi sur le contrôle des armes à feu, mais ne sont pas convaincus que ce projet de loi atteindra son objectif.

L'un d'eux a dit que la violence et le contrôle des armes à feu étaient deux questions différentes. D'aucuns ont proposé que l'autorisation d'acquisition d'armes à feu soit traitée comme le permis de conduire. Il faudrait réussir des tests de maniement des armes et de connaissance des règles de sécurité avant d'obtenir une autorisation d'acquisition d'armes à feu. Il pourrait même y avoir différentes catégories de permis.

Un autre a proposé qu'il serait préférable de confier la délivrance des autorisations à un organisme de réglementation indépendant plutôt qu'à des préposés qui prennent des décisions arbitraires, comme c'est le cas à l'heure actuelle. Cette idée est conforme à celle d'une autre

personne qui a suggéré de déterminer qui peut posséder des armes à feu plutôt que quel type d'armes on peut posséder.

J'aime bien mieux l'idée d'un permis que celle de l'autorisation d'acquisition d'armes à feu. Pour obtenir un permis, il faudrait répondre à des critères, comme c'est le cas pour les permis de conduire. Ainsi, pour pouvoir acheter ou utiliser certains types d'armes à feu, il faudrait d'abord satisfaire à certaines conditions. En acquérant de l'expérience, on pourrait posséder une arme d'une autre catégorie.

Je n'ai rien contre le fait qu'une personne conserve son permis à moins d'abuser de son droit ou pour toute autre raison justifiant sa révocation, comme on le voit dans le cas des permis de conduire. J'estime que c'est une proposition qui vaut la peine d'être étudiée, et qui sera sûrement faite au comité.

Juste pour vous donner une meilleure idée de certaines des propositions que j'ai reçues de mes électeurs, je voudrais vous en citer quelques-unes. Une personne a suggéré: «Je pense qu'il devrait s'occuper de la question particulière du dédommagement pour les armes à feu saisies et je suggère qu'on propose de rétablir la catégorie des collectionneurs.» La ministre en a parlé aujourd'hui, et je la félicite d'avoir ajouté une disposition permettant aux vrais collectionneurs d'armes à feu de conserver leur collection.

Un autre de mes correspondants a déclaré: «Ce projet de loi menace financièrement les propriétaires légitimes d'armes à feu. Je me demande si ce projet de loi pourrait dissuader une personne résolue à commettre des atrocités.»

Un autre a écrit: «Doug, vous devez comprendre qu'un grand nombre d'entre nous souffrons encore de la réaction à la législation précédente. Nous craignons d'autres lois sur les armes à feu. Nous ne faisons pas confiance à un gouvernement qui essaye de limiter le droit légitime de posséder et d'utiliser des armes à feu en toute liberté. Il importe que vous n'écoutez pas que les plaintes, mais que vous songiez aussi aux solutions.»

Une autre personne a dit: «Le mot clé devrait être la responsabilité, et pas des restrictions. Un grand nombre de gens aujourd'hui ont tout appris des armes à feu à la télévision et dans les livres qui les représentent comme des instruments redoutables de destruction. L'éducation est une méthode beaucoup plus progressiste.»

Une autre: «Il faudrait encourager les stands de tir et les clubs et demander aux nouveaux membres de suivre un entraînement avant d'être autorisés à participer.»